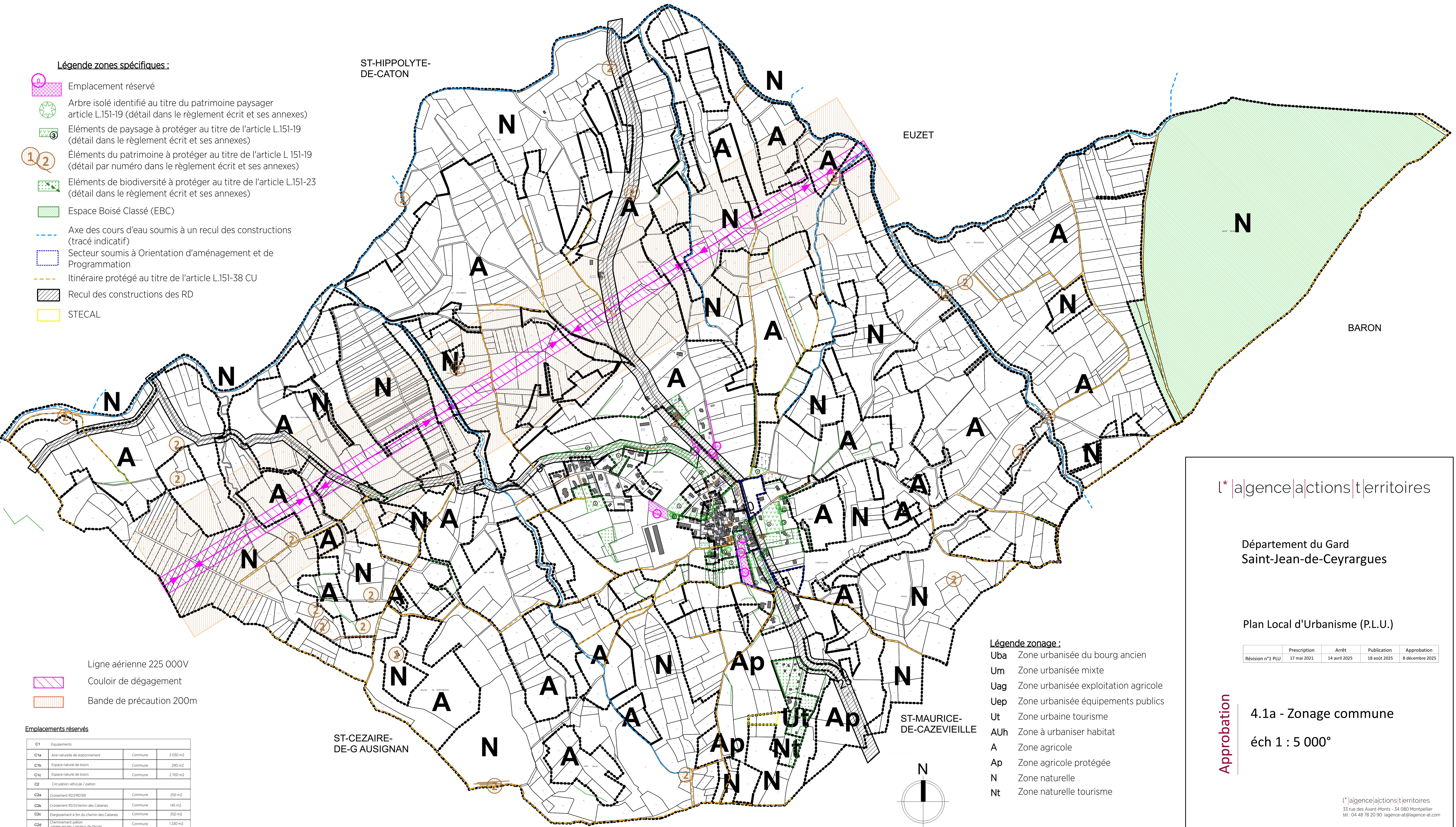


Légende zones spécifiques :

- 0 Emplacement réservé
- Arbre isolé identifié au titre du patrimoine paysager article L.151-19 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- 1 Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- 2 Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19 (détail par numéro dans le règlement écrit et ses annexes)
- 3 Eléments de biodiversité à protéger au titre de l'article L.151-23 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Axe des cours d'eau soumis à un recul des constructions (tracé indicatif)
- Secteur soumis à Orientation d'aménagement et de Programmation
- Itinéraire protégé au titre de l'article L.151-38 CU
- Recul des constructions des RD
- STECAL



l'agence|actions|territoires

Département du Gard  
Saint-Jean-de-Ceyrargues

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

| Révision n°1 PLU | Prescription | Arrêt         | Publication  | Approbation     |
|------------------|--------------|---------------|--------------|-----------------|
|                  | 17 mai 2021  | 14 avril 2025 | 18 août 2025 | 8 décembre 2025 |

Approbation

4.1a - Zonage commune

éch 1 : 5 000°

